

**Arrêté n°2025-098 relatif aux RESULTATS**

**ELECTIONS AU CONSEIL DE GESTION DE  
LA FACULTE DE SANTE**

**A distance par voie électronique  
Du mardi 14 octobre 2025 au mercredi 15 octobre 2025**

**COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et L719-2, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-025 du 04 mars 2025 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2025-070 du 11 septembre 2025 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement complet du collège des usagers du conseil de gestion de la Faculté de Santé ;

Vu l'arrêté n°2025-079 du 26 septembre 2025 relatif aux candidats des élections pour le renouvellement complet du collège des usagers du conseil de gestion de la Faculté de Santé ;

Vu l'arrêté rectificatif n°2025-083 du 01 octobre 2025 relatif aux postes dédiés des élections pour le renouvellement complet du collège des usagers du conseil de gestion de la Faculté de Santé ;

Vu l'arrêté n°2025-077 du 03 octobre 2025 relatif aux bureaux de vote centralisateur et pour chaque scrutin pour les élections organisées à distance par voie électronique du 14 et 15 octobre 2025 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 16 octobre 2025 ;

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE :**

## **Article 1 : ELU.ES COLLEGE DES USAGERS**

### **LISTE « Des étudiant.e.s engagé.e.s pour vous représenter »**

M. Benjamin DUTET (titulaire)  
Mme Angèle GOURDELIER (titulaire)  
M. Benjamin GOUACHE (titulaire)  
Mme Alice HOUDAYER (titulaire)  
M. Quentin BLOSSIER (titulaire)  
Mme Julie PAIMPARE (titulaire)  
M. Victor LEFEUVRE (titulaire)  
Mme Manon DELAUNAY (titulaire)

M. Gaëtan CAYEUX (suppléant)  
Mme Joséphine MONNIER (suppléante)  
M. Abel MADDONINI—PAYET (suppléant)  
Mme Camille CHOUTEAU (suppléante)  
M. Mohamed-Yacine HEDIA (suppléant)  
Mme Namara ABI KHALIL (suppléante)  
M. Hugo COUTARD (suppléant)  
Mme Eva HAIE (suppléante)

Fait à Angers, le 17 octobre 2025  
La Présidente de l'Université  
Françoise GROLLEAU  
Signé le 17 octobre 2025